

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE RHONE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

Division RH – Gestion des carrières

3 rue de la Charité

69268 LYON CEDEX 02

1. Incidences du dossier « emplois » au 1^{er} septembre 2013

Les restructurations, transformations et suppressions prenant effet au 1^{er} septembre 2013 et actées lors du CTL « emplois » du 21 décembre 2012 se traduisent de la façon suivante pour les emplois de catégorie A :

Au regard des emplois dans les SIE

- **Conditions**

Un emploi de catégorie A est supprimé au SIE Lyon Bron.

- **Garanties**

Est concerné l'agent titulaire ayant l'ancienneté administrative la plus faible.

Cet agent bénéficie d'une priorité d'affectation de niveau 1 au sein de son service en cas de vacance et de niveau 2 sur un service de même nature de la résidence administrative.

2. Création du SIP Lyon Est

Les règles de priorité et garanties d'affectation des agents entrant dans le périmètre ont été actées lors du CTL du 24 mai 2013 relatif à la création du SIP Lyon Est.

Seul l'agent en charge de la mission « recouvrement » au sein de la Trésorerie de Meyzieu entre dans le périmètre de cette restructuration.

Conformément aux règles de gestion en vigueur, le cadre A pourra exercer son droit de priorité pour rejoindre le SIP comptable, dans le cadre du mouvement local.

Bien entendu, cet agent a la possibilité également demander une affectation dans un autre service au sein de la RAN dans le cadre du même mouvement. Il ne bénéficiera d'aucune priorité.